

Il s'agit là d'un début des plus impressionnants, éclatant témoignage du caractère spontané de l'aspiration francophone.

Le Gouvernement fédéral n'a pas manqué pour sa part de s'intéresser de très près aux activités de ces différents groupes et a tenu à manifester son intérêt en apportant au besoin son concours financier, pour permettre notamment d'assurer la présence canadienne aux diverses réunions organisées par ces associations dans l'un ou l'autre des pays intéressés. Mais il est décidé à faire davantage.

En ce qui a trait à l'AUPELF, et dans l'optique exposé il y a un moment d'envisager nos relations avec la francophonie, le Commonwealth et tous autres pays, comme des manifestations d'une politique étrangère intégrée et intéressant tous les Canadiens, j'é suis heureux d'annoncer ce soir que le Gouvernement canadien lui versera une subvention annuelle budgétaire de \$50,000. De plus, à l'invitation de l'AUPELF, il participera au Fonds international de Coopération universitaire qui a pour objet principal de promouvoir le développement des universités du tiers-monde francophone. A cet effet, nous prévoyons une contribution de \$100,000 annuellement pendant cinq ans, dont l'emploi sera l'objet de consultations avec l'AUPELF et les gouvernements intéressés. Je dois dire ce soir que cette aide que le Gouvernement a décidé de donner à l'AUPELF est due à l'encouragement et aux efforts de mon collègue, M. Sauvé.

L'Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française est, en effet, une des plus impressionnantes manifestations de l'esprit francophone. Cinquante-cinq universités de dix-huit pays du monde, à l'appel de l'Université de Montréal, ont formé en 1961 cette Association internationale qui a déjà fait ses preuves. C'est pour les Canadiens un objet de fierté que son secrétariat se soit fixé ici-même à Montréal. Il m'apparaît heureux qu'il en soit ainsi et j'assure l'AUPELF de tout notre appui.

Pour ce qui est de l'Association interparlementaire des pays de langue française, le Président de la Chambre des communes a reçu du Président du Parlement luxembourgeois une invitation à une réunion préparatoire, au Luxembourg, en mai. Ce projet est à l'étude et a éveillé le plus grand intérêt parmi les parlementaires canadiens.

Mais toutes ces initiatives jusqu'à maintenant se sont développées au gré des événements. Si nous voulons assurer à la francophonie un développement efficace et cohérent, il m'apparaît essentiel qu'elles soient, à l'avenir, entreprises de façon concertée, qu'elles soient encouragées, suscitées s'il y a lieu, et coordonnées. Un organisme international de caractère essentiellement privé, s'appuyant sur des associations nationales de même caractère, indépendantes les unes des autres et à l'égard de leurs gouvernements, mais opérant en liaison avec eux et avec leur appui, me paraîtrait l'instrument le plus approprié pour répondre à de tels besoins. Cet organisme international permettrait à la coopération de s'établir dans ce domaine sur une base de complète égalité entre les divers pays intéressés et de parfaire ainsi l'action individuelle et collective des